

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DES SERVICES PUBLICS

EAU POTABLE - ANNEE 2019



SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE

Peyre Souille – 514 route de Nailloux – 31560 MONTGEARD
www.speha.fr Tél : 05 34 66 71 20

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE	4
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3 COMPETENCES LIEE AU SERVICE :	4
1.4 PERIMETRE DU SYNDICAT	4
1.5 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	6
1.6 CONVENTIONS D'IMPORT ET (OU) D'EXPORT	7
1.7 NOMBRE D'ABONNEMENTS	7
1.8 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERT (HORS BRANCHEMENTS)	9
1.9 RESERVOIRS ET CHATEAUX D'EAU	11
1.10 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU	12
1.11 PRODUCTION	12
1.12 JOUR DE POINTE EN PRODUCTION	13
1.13 PERTE EN EAU POUR PRODUCTION	13
1.14 CONSOMMATION DE REACTIF EN PRODUCTION	13
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	14
2.1 MODALITES DE FACTURATION	14
2.2 DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	14
2.2 LE TARIF	14
2.3 FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS	14
2.4 FACTURE D'EAU « TYPE »	15
2.5 NOUVEAU MOYEN DE PAIEMENT	15
2.6 RECETTES	16
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	18
3.1 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	18
3.2 QUALITE DE L'EAU - RESEAUX	18
3.3 QUALITE DE L'EAU - USINE	19
3.4 QUALITE DE L'EAU - AUTOCONTROLE USINE	20
3.5 QUALITE DE L'EAU - ALUMINIUM	21
3.6 VOLUMES PRODUIT, ACHETE, VENDU / RENDEMENT DU RESEAU	22
3.7 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	26
4. TRAVAUX ET FINANCEMENT	27
4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB	27
4.2 TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS REALISES	28
4.3 INTERVENTIONS SUR LE RESEAU	29
4.4 INTERVENTIONS ELECTROMECHANIQUE SUR LE RESEAU ET SUR L'USINE MP	30
4.5 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	32
4.6 AMORTISSEMENTS	32
4.7 PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX	33
5. ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	34

RPQS 2019

LE SPEHA en quelques chiffres

PERIMETRE DU SERVICE

- **45** Communes – Terres du Lauragais (17 communes) + 28 communes
- **17 501** abonnés (17 164 en 2018)
- **37 498** habitants (37 193 en 2018)
- **3** Collectivités achètent de l'eau en gros le SMEA31, le SMDEA09 et AUTERIVE

PRODUCTION STOCKAGE ET DISTRIBUTION

- **2.70 Mm³** d'eau potable produits à partir de l'usine André MERIC
- **1 364 km** de réseau de distribution d'eau potable
- **33** réservoirs d'eau pour un volume total de **20 300 m³**
- Rendement du réseau : **80,86 %** (80.84% en 2018)

CONSOMMATION

- **1,91 Mm³** d'eau potable comptabilisé (1,86 en 2018) **109 m³/an** : consommation moyenne d'eau par abonné et par an (109 en 2018)
- **337** nouveaux abonnés

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

- **71** analyses bactériologiques réalisées par l'ARS sur le réseau et l'usine
- **1** analyses bactériologiques non conforme aux limites de qualité
- **71** analyses physico-chimiques réalisées par l'ARS sur le réseau et l'usine
- **1** analyses physico-chimiques non conformes : 1 équilibres calco-carboniques, (voir rapports ARS joint en annexes)

PRIX DE L'EAU POTABLE (hors assainissement)

Prix TTC du m³ basé sur une consommation annuelle de 120 m³ :

- **2,305 € TTC / m³**
- facture moyenne de **276,62 € TTC** pour 120 m³

TRAVAUX

- **1 137 000 € HT** dans le cadre de marché (945 000 € en 2018)
- **25 000 € HT** de travaux en régie (35 000 € en 2018)
- **3.49 km** de conduites posées (4,14 km en 2018)

PREAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la dissolution du SPPE et à la fusion du SIECHA et du SIERGA, la totalité de la compétence Eau Potable (Production – Transfert Stockage – Distribution) est assurée le SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège).

1. Caractérisation technique du service

1.1 Organisation administrative

Le SPEHA a été créé le 1^{er} janvier 2017 par la dissolution du SPPE et la fusion des SIECHA (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers Ariège) et SIERGA (Syndicat Intercommunal des Eaux DE LA Rive Gauche de l'Ariège).

A sa création, le SPEHA était un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

Par arrêté inter préfectoral avec effet au 30 décembre 2017, la Communauté de Communes Terres du Lauragais a pris la compétence Eau Potable transformant de fait le SPEHA en Syndicat Mixte Fermé.

1.2 Mode de gestion du service

Le mode de gestion du SPEHA est la régie

1.3 Compétences liée au service :

Le SPEHA assure sur son périmètre l'ensemble de la compétence Eau Potable soit :

- La production,
- Le transport et le stockage
- La distribution.

Le SPEHA a adopté un règlement de service opposable aux abonnés le 6 décembre 2018 applicable au 1^{er} janvier 2019. Ce règlement a été amendé le 26 novembre 2020 avec effet au 1^{er} janvier 2021

La modification a ajouté deux articles (56.10 et 6.11) qui vont permettre au service de ne plus avoir de compteurs sans abonnements pour permettre au trésorier de faire des poursuites plus efficaces.

Le SPEHA n'a pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui est obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

1.4 Périmètre du Syndicat

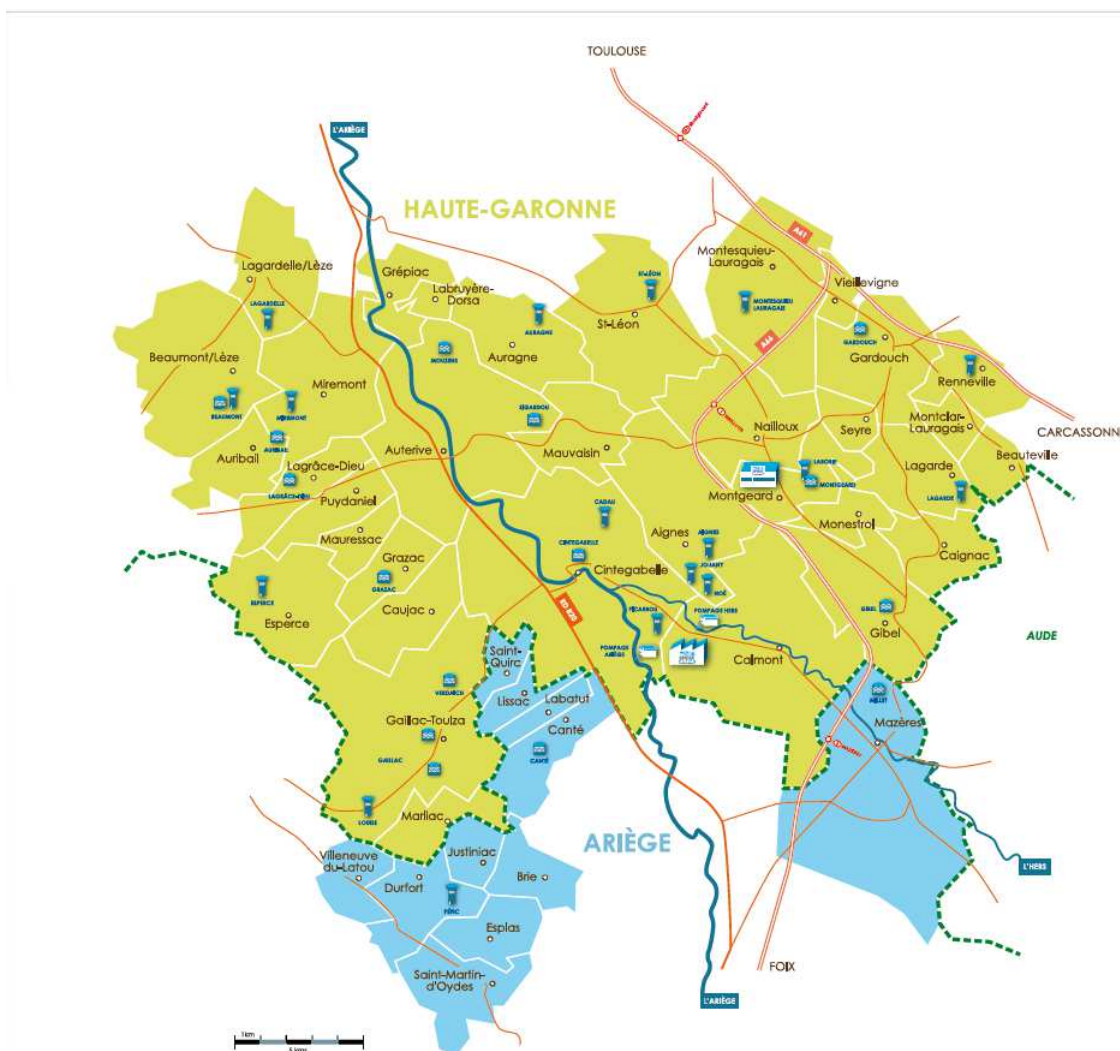
Depuis le 30 décembre 2017, le périmètre Syndical est ainsi composé :

Département de la Haute Garonne :

- **La Communauté de communes des Terres du Lauragais (TDL)** en représentation-substitution des communes d'Aignes, Beateville, Caignac, Calmont, Gardouch, Gibel, Lagarde, Mauvaisin, Monestrol, Montclar-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Montgeard, Nailloux, Renneville, Saint-Léon, Seyre et Vieilleville ;
- **Les communes** d'Auragne, Auribail, Auterive, Beaumont-sur-Lèze, Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac-Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère-Dorsa, Lagardelle-sur-Lèze, Lagrâce-Dieu, Marliac, Mauressac, Miremont, et Puydaniel.

Département de l'Ariège :

Les communes de Brie, Canté, Durfort, Esplas, Justiniac, Labatut, Lissac, Mazères, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Quirc et Villeneuve-du-Latou.



La compétence du syndicat s'exerce sur une partie du territoire des communes :

- AUTERIVE : Haut de la commune, quartier Saint-Paul, quartier Saint-Pierre d'en Haut et quartier Picorel,
- BRIE : toute la commune hormis la partie après le cimetière,
- DURFORT : toute la commune hormis l'autre côté de la D 626 a,
- SAINT-MARTIN-D'OYDES : lieu-dit « Le Gat », « Maffre », « Merigou », « Le Bourdot », « Tokomy », « Rieume » et « Cruchet »,
- VILLENEUVE-DU-LATOU : lieu-dit « La Boutigue » et « La Graousse ».

Pour la communauté de communes et les autres communes membres, la compétence du syndicat s'exerce sur l'ensemble du territoire.

Le service alimente également des abonnés de communes non adhérentes :

Commune	NOMBRE ABONNES
SAINT SULPICE SUR LEZE	2
SAINT YBARS	38
SAVERDUN	44

Historiquement, quelques écarts de communes de notre territoire sont alimentés par des syndicats voisins.

1.5 Estimation de la population desservie

Le SPEHA assure L'alimentation en eau potable de 37 498 habitants ainsi répartis :

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	En rouge = population corrigée par rapport au nombre d'abonnés	Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	En rouge = population corrigée par rapport au nombre d'abonnés
AIGNES	145	251	LAGARDELLE SUR LEZE	1 339	3 090
AURAGNE	216	432	LAGRACE DIEU	229	578
AURIBAIL	91	209	LISSAC	132	252
AUTERIVE	702	1 434	MARLIAC	77	146
BEAUMONT SUR LEZE	714	1 588	MAURESSAC	209	523
BEAUTEVILLE	88	176	MAUVAISIN	128	237
BRIE	91	223	MAZERES	2 082	3 939
CAIGNAC	189	360	MIREMONT	1 056	2 526
CALMONT	1 189	2 402	MONESTROL	32	62
CANTE	118	212	MONTCLAR LGS	100	249
CAUJAC	403	849	MONTESQUIEU LGS	471	990
CINTEGABELLE	1 485	2 969	MONTGEARD	269	495
DURFORT	64	122	NAILLOUX	1 560	3 916
ESPERCE	157	262	PUYDANIEL	262	526
ESPLAS	61	109	RENNEVILLE	212	562
GAILLAC TOULZA	513	1 278	SAINT LEON	531	1 281
GARDOUCH	644	1 291	SAINT MARTIN D OYDES	10	16
GIBEL	199	367	SAINT QUIRC	181	375
GRAZAC	322	595	SAINT SULPICE SUR LEZE	2	4
GREPIAC	475	1 008	SAINT YBARS	38	64
JUSTINIAC	33	55	SAVERDUN	44	94
LABATUT	79	177	SEYRE	66	136
LABRUYERE DORSA	125	290	VIEILLEVIGNE	151	346
LAGARDE	212	420	VILLENEUVE DU LATOU	5	11
TOTAL	17 501	37 498	Proportion / Abonnés	Proportion / Population	
HAUTE GARONNE	14 563	31 848	83,33%	84,75%	
ARIEGE	2 938	5 649	16,67%	15,25%	

Pour les communes (en rouge) dont la desserte est partielle la population a été calculée en partant de la population totale proratisée par rapport au nombre d'abonnés.

1.6 Conventions d'import et (ou) d'export

Le SPEHA achète de l'eau au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute Garonne (SMEA31) pour alimenter quelques branchements de la commune de Montesquieu-Lauragais qui ont été isolés de notre réseau par la construction de l'autoroute A68

Il vend de l'eau potable à travers des compteurs généraux :

- Au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA09) depuis le réseau de Gaillac-Toulza,
- Au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute Garonne (SMEA31) pour la totalité de la commune d'Ayguévives et quelques branchements de Montgiscard membres du SICOVAL,
- A la commune d'Auterive pour le réseau du centre ville.

1.7 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés	Au 31/12/2019
- abonnés domestiques	17 127
- abonnés non domestiques	374
Total des abonnés	17 501

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques du SPEHA sont pour l'essentiel des branchements agricoles ou pour des jardins.

La répartition des abonnés par commune est la suivante:

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %	Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
AIGNES	145	145	0,00%	LAGARDELLE SUR LEZE	1291	1339	3,72%
AURAGNE	201	216	7,46%	LAGRACE DIEU	228	229	0,44%
AURIBAIL	90	91	1,11%	LISSAC	131	132	0,76%
AUTERIVE	697	702	0,72%	MARLIAC	77	77	0,00%
BEAUMONT SUR LEZE	707	714	0,99%	MAURESSAC	204	209	2,45%
BEAUTEVILLE	87	88	1,15%	MAUVAISIN	123	128	4,07%
BRIE	91	91	0,00%	MAZERES	2011	2082	3,53%
CAIGNAC	187	189	1,07%	MIREMONT	1024	1056	3,13%
CALMONT	1164	1189	2,15%	MONESTROL	32	32	0,00%
CANTE	118	118	0,00%	MONTCLAR LAURAGAIS	99	100	1,01%
CAUJAC	397	403	1,51%	MONTESQUIEU LAURAGAIS	470	471	0,21%
CINTEGABELLE	1468	1485	1,16%	MONTGEARD	257	269	4,67%
DURFORT	62	64	3,23%	NAILLOUX	1524	1560	2,36%
ESPERCE	157	157	0,00%	PUYDANIEL	259	262	1,16%
ESPLAS	61	61	0,00%	RENNEVILLE	210	212	0,95%
GAILLAC-TOULZA	507	513	1,18%	SAINTE LEON	529	531	0,38%
GARDOUCH	637	644	1,10%	SAINTE MARTIN D'OYDES	10	10	0,00%
GIBEL	197	199	1,02%	SAINTE QUIRC	180	181	0,56%
GRAZAC	314	322	2,55%	SAINTE SULPICE	2	2	0,00%
GREPIAC	470	475	1,06%	SAINTE YBARS	38	38	0,00%
JUSTINIAC	33	33	0,00%	SAVERDUN	44	44	0,00%
LABATUT	78	79	1,28%	SEYRE	66	66	0,00%
LABRUYERE DORSA	123	125	1,63%	VIEILLEVIGNE	149	151	1,34%
LAGARDE	210	212	0,95%	VILLENEUVE DU LATOU	5	5	0,00%
TOTAL	17 164	17 501	1,96%				

1.8 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

En 2019 ont été comptabilisées dans les tableaux ci-dessous les canalisations du SPPE pour un linéaire d'environ 20 000 mètres. Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de :

1 364,94 kilomètres au 31 décembre de l'année 2019 ainsi répartis :

PAR MATERIAUX			PAR ANNEE		
	LONGUEUR (m)	POURCENTAGE		LONGUEUR (m)	POURCENTAGE
Fonte	492 923	36,14%	Année ≤ 1960	50 664	3,71%
PVC	808 291	59,26%	1961 ≤ Année ≤ 1970	512 565	37,58%
PEHD	31 146	2,28%	1971 ≤ Année ≤ 1980	104 343	7,65%
Acier	2 896	0,21%	1981 ≤ Année ≤ 1990	70 627	5,18%
Centriflex	2 454	0,18%	1991 ≤ Année ≤ 2000	114 016	8,36%
Amiante-ciment	12 009	0,88%	2001 ≤ Année ≤ 2010	105 264	7,72%
Inox	118	0,01%	Année ≥ 2010	64 654	4,74%
Non renseigné	14 105	1,03%	Non renseigné	341 808	25,06%
TOTAL	1 363 940	100,00%	TOTAL	1 363 940	100%

PAR DIAMETRE en mètre de réseau			
DIAMETRE	FONTE	Acier	AMIANTE-CIMENT
Ø 600 mm	3 857	146	
Ø 450 mm	1 147	953	
Ø 400 mm	27 317	131	
Ø 350 mm	2 192		
Ø 300 mm	19 089	1 069	
Ø 250 mm	12 018		
Ø 200 mm	66 755	413	
Ø 175 mm	11 595		506
Ø 150 mm	91 403	9	4 135
Ø 125 mm	79 448	170	3 525
Ø 100 mm	128 453	5	1 682
Ø 80 mm	32 822		743
Ø ≤ 60 mm	15 318		1 418
Non renseigné	1 510		
TOTAL	492 923	2 896	12 009
DIAMETRE	PVC	PEHD	CENTRIFLEX
Ø 200 mm	32		
Ø 160 mm	228	1 167	
Ø 140 mm	4 724		
Ø 125 mm	6 585	47	
Ø 110 mm	35 259		
Ø 100 mm	664		
Ø 90 mm	58 461	186	
Ø 75 mm	80 276	530	
Ø 63 mm	162 830	614	
Ø 50 mm	158 677	14 089	1 950
Ø ≤ 40 mm	246 917	14 429	430
Non renseigné	53 636	83	74
TOTAL	808 291	31 146	2 454
DIAMETRE	INOX		
Ø 273 mm	28		
Ø 200 mm	21		
Ø 150 mm	1		
Ø 125 mm	7		
Ø 80 mm	11		
Non renseigné	50		
TOTAL	118		
TOTAL MATERIAU INCONNU	14 105		
TOTAL GENERAL	1 363 940		

1.9 Réservoirs et Châteaux d'Eau

Réservoir	Commune	Capacité en m ³	Type
Noé	Aignes	2 000	Château d'Eau
Jouany	Aignes	2 000	Château d'Eau
Le Château	Aignes	200	Château d'Eau
Aberjou	Auragne	200	Château d'Eau
Tamare	Beaumont sur Lèze	300	Château d'Eau
Cadeau	Cintegabelle	150	Château d'Eau
Hameau de Picarrou	Cintegabelle	200	Château d'Eau
Pépic	Durfort	200	Château d'Eau
Esperce	Esperce	300	Château d'Eau
Louise	Gaillac-Toulza	1 000	Château d'Eau
Village	Lagarde	150	Château d'Eau
Rue Grosse	Lagardelle sur Lèze	300	Château d'Eau
Route de Beaumont	Miremont	700	Château d'Eau
Le Moulin	Montesquieu	150	Château d'Eau
Laborie	Nailloux	300	Château d'Eau
Lanoux	Renneville	150	Château d'Eau
Les Potences	Saint-Léon	200	Château d'Eau
Auribail	Auribail	2 000	Semi-enterré
Sicardou	Auterive	1 000	Semi-enterré
Mouzens	Auterive	200	Semi-enterré
Le Bési	Beaumont sur Lèze	200	Semi-enterré
Cante	Cante	200	Semi-enterré
Crous de Gats	Cintegabelle	1 000	Semi-enterré
Marquet, route de Saint-Julien	Gaillac-Toulza	500	Semi-enterré
Chemin d'Esperce	Gaillac-Toulza	300	Semi-enterré
Verdaich	Gaillac-Toulza	1 000	Semi-enterré
Verdaich	Gaillac-Toulza	2 000	Semi-enterré
Gazignol	Gardouch	300	Semi-enterré
Claverie	Gibel	200	Semi-enterré
Grazac	Grazac	200	Semi-enterré
Lagrâce-Dieu	Lagrâce-Dieu	200	Semi-enterré
Millet	Mazères	1 000	Semi-enterré
Laborie	Montgeard	1 500	Semi-enterré
33 ouvrages	Volume TOTAL	20 300	

1.10 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service a 2 ressources.

Type de ressource et implantation	Débit nominal m ³ / heure pendant 20 heures (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2017 m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 m ³
Rivière Ariège - Lieu-dit « Grande plaine de Bessac » à CINTEGABELLE	1 083	2 210 755	2 544 457	2 400 181
Rivière l'Hers-Vif - Lieu-dit « Tiremal » à CALMONT	1 083	636 947	270 185	449 550
Total des prélèvements		2 847 702	2 814 642	2 849 731

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP

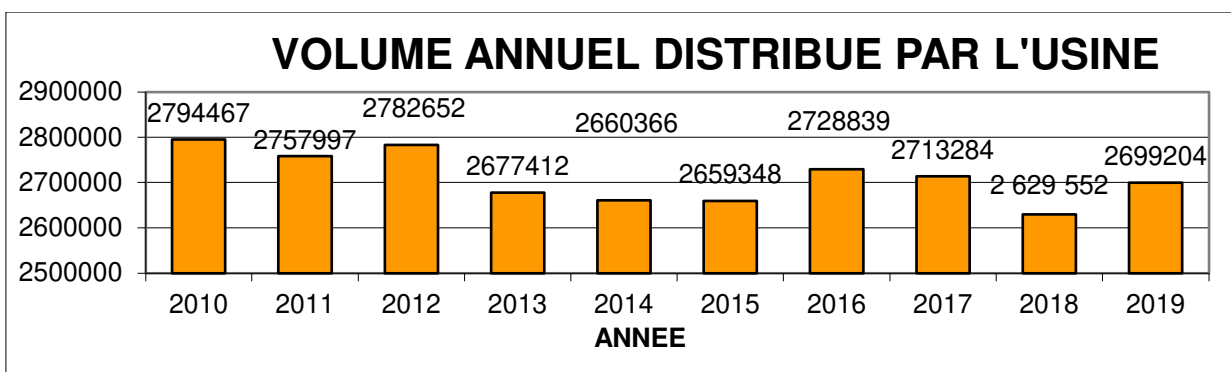
1.11 Production

Le service possède une usine de production, l'usine André MERIC à Calmont

Le volume produit (V1) en 2019 enregistré par les deux compteurs est de 2 629 552m³

Pour mémoire, ci-dessous l'historique des volumes produits :

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019
VOLUME	2 659 348	2 728 839	2 713 284	2 629 552	2 699 204



1.12 Jour de pointe en production

L'usine a une capacité de production de 20 000 m³ / jour.

En 2019, le besoin maximum sur un jour a été de 12 328 m³.

Le tableau ci-dessous reprend l'historique des jours de pointe de l'usine :

HISTORIQUE JOURS DE POINTE		
ANNEE	m3 / jour	Date
2010	11 686	11-juil.
2011	11 376	29-mai
2012	12 116	25-juil.
2013	11 348	04-août
2014	10 581	21-juin
2015	12 119	5-juil.
2016	11 234	26-sept.
2017	12 019	23-juin
2018	11 193	25-juin
2019	12 328	27-juin

1.13 Perte en eau pour production

Ce point est essentiel pour maîtriser les coûts de production.

Le constructeur de l'usine donne une de perte pour production supérieure à 11 %

En 2019, cette perte optimisée depuis la mise en service de l'usine est de 5.28 % (6.58% en 2018)

1.14 Consommation de réactif en production

Les réactifs représentent également une composante des coûts de production.

Le tableau ci-après reprend la consommation des réactifs des trois dernières années.

SYNTHESE CONSOMMATION REACTIFS 2019					
Produit	Quantité (tonne)	Volumes exhauré	Taux traitement 2019 (g/m3)	Taux traitement 2018 (g/m3)	Taux traitement 2017 (g/m3)
Coagulant	57,39	2 849 731	20,14	23,81	24,01
CHAUX	62,51	2 849 731	21,94	28,54	25,67
CO2	66,64	2 849 731	23,38	24,51	23,64
POLYMERE (EAU)	0,83	2 849 731	0,29	0,27	0,23
Chlore	3,92	2 699 204	1,45	1,27	1,25

L'augmentation significative du taux de chaux est due à l'abandon plusieurs mois par an de la ressource « Hers Vif » en raison du risque de pollution par le métolachlore et ses métabolites.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de facturation

Depuis l'année 2017, La facturation est semestrielle. Chacune des factures adressées aux abonnés comprendra 50 % de l'abonnement et :

- Pour l'une, la consommation réelle d'eau (ou une estimation si votre compteur n'a pas pu être relevé) déduction faite de votre dernière estimation,
- Pour l'autre, une estimation correspondant à 40% de la consommation facturée l'année précédente.

2.2 Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2019 sont les suivantes:

- Délibération du 12 avril 2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 6 décembre 2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant la grille tarifaire applicable pour la réalisation des branchements et autres travaux.

2.2 Le tarif

Tarif 2019 voté le 12 avril 2018

Tarifs SPEHA		Exercice 2019
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT / an)	diamètre 15 ou 20 mm / an	57
	diamètre 32 mm / an	67
Part proportionnelle (€ HT / m ³)	m ³	1,38
Autre	Tarification fuite (€ HT / m ³)	0,42
Taxes et redevances		
Taxes	Taux de TVA	5,50%
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33

2.3 Frais d'accès au service et autres prestations

L'année 2018 a vu l'abandon des frais pour « gestion abonnés » et l'instauration de frais de dossiers pour les mutations (changement de locataire ou de propriétaire).

Le montant de ces frais est de 30,00 € HT.

Les branchements font l'objet d'un devis calculé à partir de la grille tarifaire du SPEHA voté par la délibération n° 44 - 2018 du Conseil Syndical du 6 décembre 2018.

2.4 Facture d'eau « type »

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont pour l'année 2019:

Tarifs SPEHA - Facture type pour 120 m ³		Exercice 2018
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	diamètre 15 ou 20 mm/an	57
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	120 m ³	1,38
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité		222,6
Taxes et redevances		
Redevances et taxes	Pollution domestique (Agence de l'Eau) 0,33 € HT. / m ³	39,6
	TVA à 5,5 %	14,42
Total		276,62
PRIX TTC au m³		2,305

2.5 Nouveau moyen de paiement

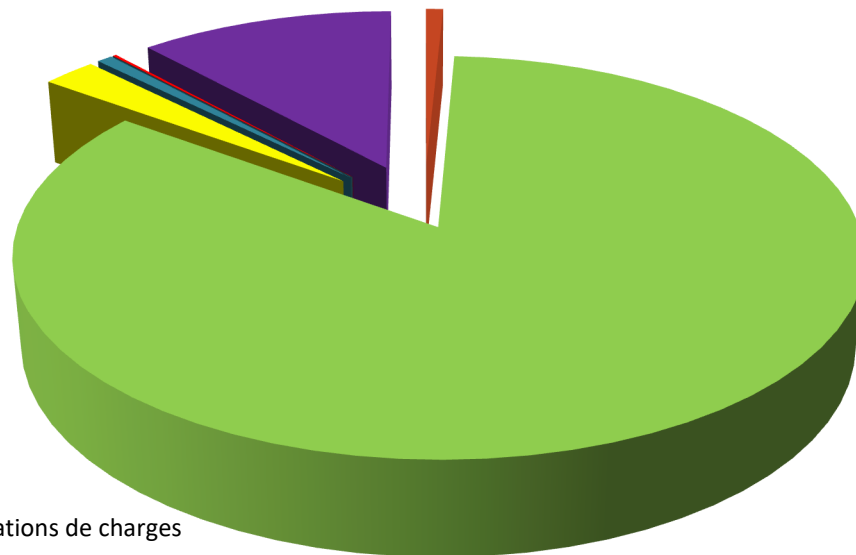
En 2017 a été mis en place un nouveau mode de paiement accessible sur internet : Pour cela, connectez-vous au site <http://www.tipi.budget.gouv.fr>

Cette pratique s'est avérée effective à partir de l'exercice 2018

2.6 Recettes

Les recettes du service pour l'année 2019 sont résumées dans le tableau ci-après :

Type de recettes	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation
Atténuations de charges	1 677,78	45 090,89	2587,53%
Rabais, remises et ristournes obtenus sur matières premières	28,24	42 553,00	150583,43%
Rabais, remises et ristournes obtenus sur marchandises	514,91	0,00	-100,00%
Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	877,68	40,25	-95,41%
Remboursements sur rémunérations du personnel	256,95	2 497,64	872,03%
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	4 587 371,17	4 816 659,18	5,00%
dont vente d'eau domestique et non domestique	2 491 710,06	2 640 757,85	5,98%
dont abonnement annuel	1 061 755,55	1 078 748,10	1,60%
autres ventes eau	164 748,23	156 406,05	-5,06%
dont pollution domestique (Agence de l'Eau)	584 922,14	615 775,94	5,27%
Pose de compteurs et branchements	205 253,01	235 799,99	14,88%
Frais de gestion locataire, frais résiliation et remise en service	21 217,20	29 205,00	37,65%
Locations diverses (antennes)	34 486,91	35 225,17	2,14%
Autres produits (panneaux photovoltaïques)	23 278,07	24 741,08	6,28%
Subventions en annuité du Conseil Général Haute-Garonne, et autres subventions d'exploitation	163 018,48	139 989,54	-14,13%
Autres produits de gestion courante	17 409,82	40 099,00	130,32%
FCTVA	0,00	500,00	
Remboursement affranchissement facturation et trop versé	17 409,82	39 599,00	127,45%
Produits financiers (parts Crédit Agricole)	1 028,91	0,00	-100,00%
Produits exceptionnels	7 967,94	8 983,82	12,75%
Dégrèvement d'impôts	99,00	158,00	59,60%
Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	7 448,20	6 396,23	-14,12%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	170,68	1 129,59	561,82%
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	1 300,00	
Autres produits exceptionnels	250,06	0,00	-100,00%
Opérations d'ordre entre sections	531 623,47	667 258,13	25,51%
Travaux en régie	34 668,95	24 652,28	-28,89%
Quote-part des subventions virées au résultat	496 954,52	642 605,85	29,31%
Total	5 310 097,57	5 718 080,56	7,68%
Type de recettes	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation



- Atténuations de charges
- Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés
- Subventions en annuité du Conseil Général Haute-Garonne, et autres subventions d'exploitation
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers (parts Crédit Agricole)
- Produits exceptionnels
- Opérations d'ordre entre sections

3. Indicateurs de performance

3.1 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 %.

3.2 Qualité de l'eau – Réseaux

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

Agence Régionale de Santé de la Haute-Garonne

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1) – 60 prélèvements en 2019	100 %	98.3 %
Paramètres physico-chimiques (P201.1) – 60 Prélèvements en 2019	89.40 %	100 %

Agence Régionale de Santé de l'Ariège (Mazères) – 11 prélèvements

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1) – 11 prélèvements en 2019	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P201.1) – 11 Prélèvements en 2019	100 %	100 %

Un prélèvement sur le réseau de la commune de LAGRACE-DIEU, le 5 septembre 2019, a révélé la présence d'entérocoques et de coliformes totaux. Le prélèvement de recontrôle du 10 Septembre 2019 a confirmé le retour à la normale.

Un prélèvement fait sur l'usine le 4 juin 2019 a montré un équilibre calco-carbonique non conforme. Voir commentaire au 3.3

3.3 Qualité de l'eau – Usine

Dans le cadre du contrôle réglementaire, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) de la Haute Garonne a effectué 22 prélèvements dont 10 sur les eaux brutes.

Dans ce cadre 2550 paramètres ont été analysés. (1 204 sur l'Eau Brute et 1 346 sur l'Eau Traitée)

SYNTHESE DU CONTROLE REGLEMENTAIRE - ANNEE 2019

	DATE	EAUX BRUTES			EAUX TRAITEES		
		NB PARAM	NC	PARAM NC	NB PARAM	NC	PARAM NC
JANVIER	08/01/2019				291		
FÉVRIER	06/02/2018	3			24		
MARS	05/03/2018	299			291		
AVRIL	03/04/2018	3			24		
MAI	07/05/2018	3			24		
JUIN	04/06/2018	291			289	1	équilibre calco-carbonique
JUILLET	04/07/2018	3			24		
AOÛT	23/08/2018				23		
SEPTEMBRE	05/09/2018	2			22		
OCTOBRE	01/10/2018	299			290		
NOVEMBRE	05/11/2018	2			22		
DÉCEMBRE	03/12/2018	299			22		

Nous avons observé une non-conformité du paramètre équilibre calco-carbonique le 4 juin 2019 sur l'eau traitée. Le traitement a été corrigé le jour du prélèvement après constatation du pH trop faible.

L'eau doit être maintenue à l'équilibre calco-carbonique afin d'éviter qu'elle ne contribue à une redissolution des métaux et notamment du plomb quand ce matériau est constitutif des branchements publics ou des canalisations internes privées.

L'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique indique pour le paramètre « équilibre calco-carbonique : « les eaux doivent être à l'équilibre calco-carbonique ou légèrement incrustantes »

L'équilibre calco carbonique est apprécié par la différence entre le Ph de l'eau traitée mesuré « in situ » et le Ph d'équilibre calculé à partir :

- De la conductivité,
- de la température,
- du Titre alcalimétrique complet (TAC),
- du Calcium
- du Ph mesuré in situ.

Une eau est dite agressive lorsque le Ph mesuré est inférieur au Ph d'équilibre. Dans le cas contraire elle est incrustante.

3.4 Qualité de l'eau – Autocontrôle Usine

Les agents chargés de la surveillance de l'usine ont effectué **4 426** mesures et analyses physico-chimiques afin de vérifier le bon fonctionnement de l'unité de traitement.

Ces actions permettent de corriger en temps réel le traitement.

Les principaux paramètres contrôlés sont donnés par le tableau ci-dessous.

SYNTHESE AUTOCONTROLE 2019 PRINCIPAUX PARAMETRES

Paramètres	Eau Brute		Eau Décantée		Eau Traitée		Limite valeur maxi
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	
Temp. (°c)	5,2	23,4			5,3	23,5	25
Ph	6,87	8,55	6,68	7,60	7,00	8,47	6,5 à 9
Turb. (ntu)	1,49	407	0,15	2,44	0,09	0,71	0,5
Conductivité (µsiemens)	95	258	155	366	179	469	200 à 1100
TAC (°F)	4,8	9,76			7,06	17,6	
Ammoniaque µg/l						16	100
Nitrate mg/l						3,02	50
Alu. (µg/l)	< 20	93			< 20	71	200

Le programme porte tous les jours de semaine sur les paramètres :

- sur l'eau brute : Température, Ph, conductivité, turbidité,
- sur l'eau décantée : Ph, conductivité, turbidité,
- sur l'eau traitée : Température, Ph, conductivité, turbidité

Trois fois par semaine sur les paramètres aluminium et chlore de l'eau traitée.

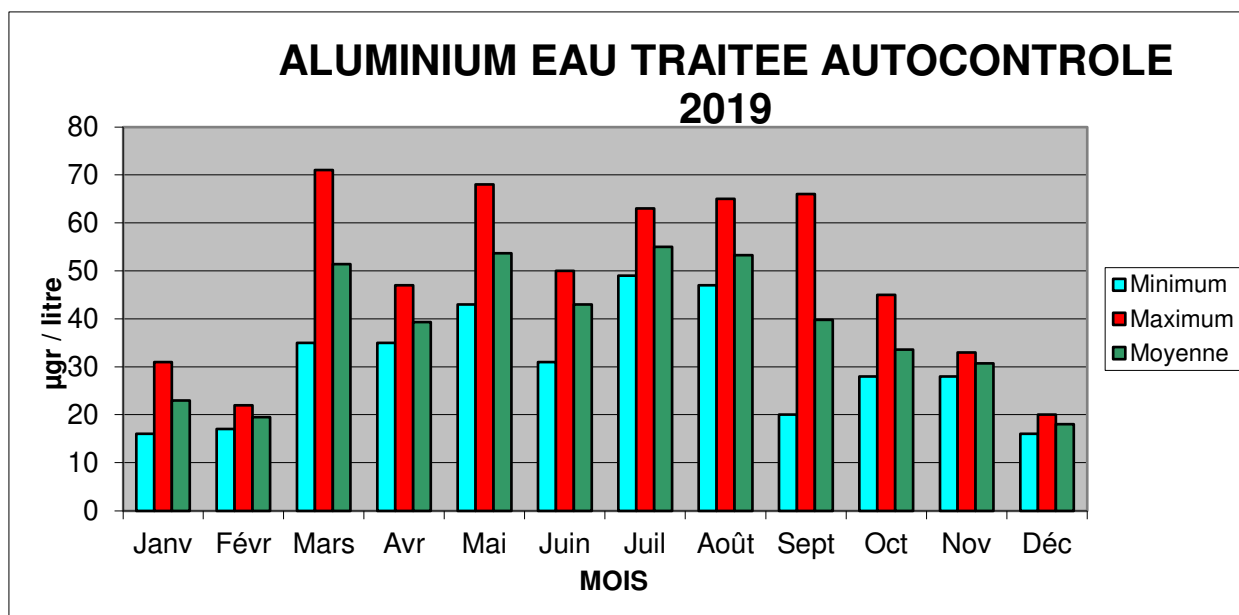
Un fois par semaine :

- sur l'eau brute : Tac, aluminium, nitrate et ammoniacque,
- sur l'eau décantée : Tac, aluminium,
- sur l'eau filtrée : Nitrite
- sur l'eau traitée : Tac, dureté, Calcium, magnésium, ammoniacque et nitrate.

3.5 Qualité de l'eau – Aluminium

Concernant l'aluminium de l'eau traitée, le graphique ci-dessous reprend les valeurs mesurées lors de l'autocontrôle (44 mesures) avec un **minimum** < 20, un **maximum** à 71 et une **moyenne** à 38.40 µg/litre.

La référence de qualité est pour l'aluminium de 200 µgr/ litre.

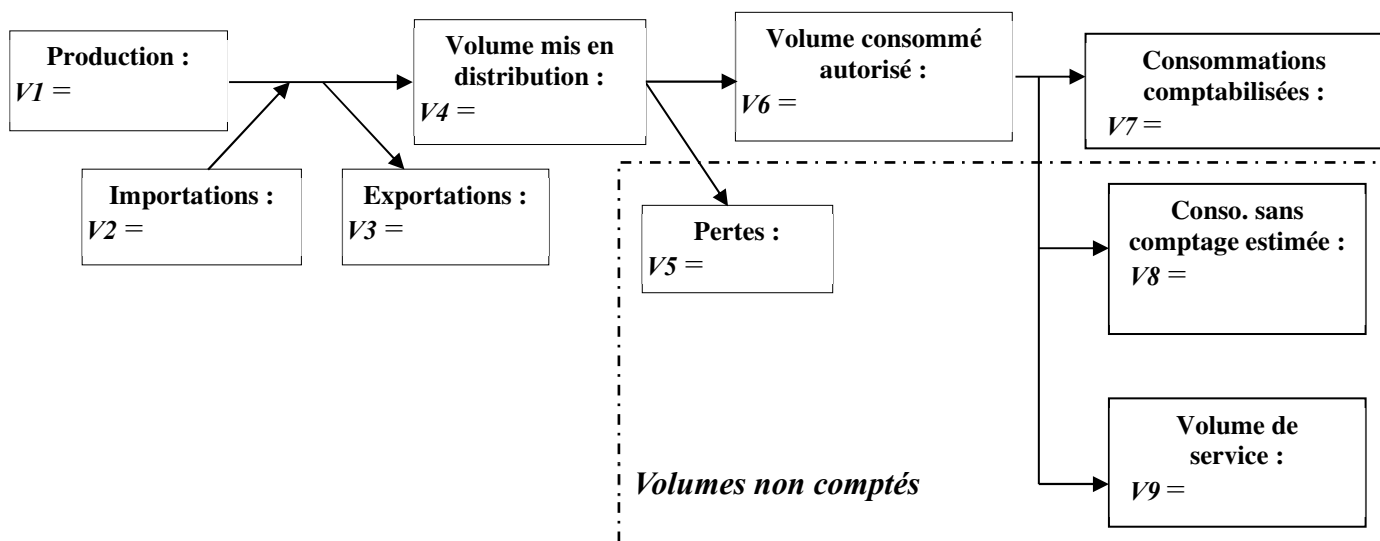


3.6 Volumes produit, acheté, vendu / rendement du réseau

3.6-1 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V_1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V_2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V_3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V_4 ou volume mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)
- V_5 ou pertes ($V_6 - V_4$)
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$)
- V_7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V_8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V_9 ou volume de service du réseau (Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



3.6-2 Achats d'eaux traitées – V2 (Importations)

Il s'agit du volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur.

	Fournisseur	2018	2019
Total acheté V2 en m3	RESEAU 31	1 328	1 314

3.6-3 Volumes vendus à d'autres collectivités – V3 (Exportations)

Il s'agit du volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur

VENTES EN GROS	2017	2018	2019
SMEA31	174 717	173 687	174 547
SMDEA09	87 366	82 235	84 377
AUTERIVE	15 404	3 906	1 456
TOTAL V3 (Exportations)	277 487	259 828	260 380

3.6-4 Volumes vendus au cours de l'exercice – V7

Il s'agit du volume qui résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés

	2017	2018	2019
Volume comptabilisé (V7)	1 877 777	1 855 854	1 909 740

3.6-5 Autres volumes non comptabilisé – V8 & V9

Il s'agit :

- du volume des consommateurs sans comptage (V8)

Ce dernier comprend les essais des poteaux incendie, les manœuvres incendie, les espaces verts sans compteur, les fontaines sans compteur et le lavage de la voirie.

Nous prenons ici en compte les poteaux d'incendie essayés par le service.

Volume des consommations sans comptage V8 = 434 m³

- du volume de service du réseau (V9)

Ce dernier comprend : le nettoyage des réservoirs, la désinfection après travaux des canalisations, la purge et lavage des conduites, les surpresseurs et les analyseurs de chlore en ligne.

Nettoyage réservoir	2 030 m ³
Purge sur réseau	353 m ³
Désinfection après travaux	167 m ³
Analyseur de chlore	10 500 m ³
TOTAL (V9)	13 050 m³

Volume de service V9 = 13 050 m³

3.6-6 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est calculé à partir des différents volumes donnés ci-dessus.

1/ Rendement du réseau de distribution (P104.3)		
RENDEMENT DU RESEAU	2018	2019
Volume (m ³) produit (sortie usine) (V1)	2 629 552	2 699 204
Volume (m ³) achetés RESEAU31 (V2)	1 328	1 314
Total de l'eau traitée achetée (V1) + (V2)	2 630 880	2 700 518
Volumes exportés (V3) - SMDEA-RESEAU31-AUTERIVE	259 828	260 380
Volume mis en distribution (V4) : V1 + V2 - V3	2 371 052	2 440 138
Volumes comptabilisés : aux abonnés (V7)	1 855 854	1 909 740
Volume consommateurs sans comptage (V8)	2 079	434
Volume de service du réseau (V9)	9 007	13 050
Volume consommé autorisé (V6) : (V7) + (V8) + (V9)	1 866 940	1 923 224
Rendement du réseau (P104.3) (V6+V3)/(V1+V2)	80,84%	80,86%
Ratio volume vendu sur volume mis en distribution (V7 / V4)	78,27%	78,26%
Pertes (V5) : V4 - V6	504 112	516 914
Pertes (V5) en %	19,16%	19,14%

3.6-7 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

2/ Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)		
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	2018	2019
Volume mis en distribution (V4)	2 371 052	2 440 138
Volumes comptabilisés : aux abonnés (V7)	1 855 854	1 909 740
Linéaire du réseau de desserte en km	1 334,08	1 363,94
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) (V4-V7)/(365*Linéaire Réseau)	1,06	1,07

3.6-8 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	2018	2019
Volume mis en distribution (V ₄)	2 371 052	2 440 138
Volume consommé autorisé (V ₆) : (V ₇) + (V ₈) + (V ₉)	1 866 940	1 923 224
Linéaire du réseau de desserte en km	1 334,08	1 363,94
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) (V ₄ -V ₆)/(365*linéaire réseau	1,04	1,04

3.6-9 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	4,136	3,493
Linéaire du réseau de desserte en km	1 334,08	1 363,94
Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)	0,31%	0,26%

3.7 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Le calcul de cet indice a été modifié suite à l'arrêté du 2 décembre 2013. Cette modification s'applique à compter de l'exercice 2013.

Les informations à mentionner sont les suivantes :

- Existence et mise à jour des plan des réseaux : Partie A - 15 points,
- Existence et mise à jour de l'inventaire des réseaux : Partie B - 30 points,
- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : Partie C - 75 points.

Cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous avec les conditions suivantes :

- o Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- o Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		SPEHA 2018	SPEHA 2019
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		15	15
10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution	10	10
+ 1 à 5	La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	5	5
+ 0 à 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	12	12
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		27	27
10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10	10
10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.	0	5
10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	10	10
10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10

10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	0	0
10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10	10
10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	0	10
5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5	5
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)		45	60
Total		87	102

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est en 2019 de **102** .

4. Travaux et financement

4.1 Branchements en plomb

Depuis le 25/12/2013, la teneur en plomb ne doit plus excéder 10 µg/l.

Le syndicat remplace chaque année des branchements en plomb pour arriver dans les meilleurs délais à leur totale suppression.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	16 652	16 941	17 164	17 501
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	90	20	48	68
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	235	227	187	167
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchements	0,54%	0,12%	0,28%	0,39%
% de branchements en plomb restants / nombre total de branchements	1,41%	1,34%	1,09%	0,95%

4.2 Travaux d'investissements réalisés

Travaux d'investissements réalisés par des entreprises

Libellé des travaux	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Réhabilitation des réservoirs de Cintegabelle et Sicardou	359 426,08	2 346,01	35 513,45	
Marché à bons de commande 2013 à 2016	0,00	60 994,73		
Renouvellement du réseau Hameau de Picarrou à Cintegabelle	301 719,16	16 738,90		
Renforcement DN 200 à Calmont et Auterive (60 ième T HG)	111 095,87	342 257,91		
Sectorisation et télégestion (61 ième T HG)	101 300,14			
Création atelier Usine		2 850,00	22 034,64	155 204,50
Mise en conformité des réservoirs		13 547,89	349 350,65	590 747,96
Maillage DN 150 à Cintegabelle (62 ième T HG)	3 708,51	116 983,81	75 471,20	539,47
Renouvellement branchement plomb			28 201,70	75 663,57
Aménagements terrains bâtis			131 537,34	9 779,99
Constructions bâtiments d'exploitation			53 889,03	70 290,76
Aménagements bâtiments d'exploitations			3 290,00	51 147,91
Aménagements bâtiments administratifs			59 633,34	34 120,60
Réseaux d'adduction d'eau dont Marché à bon de commande			186 222,39	139 555,33
Dévoisement Gaillac Toulza				9 726,03
Total	877 249,76	555 719,25	945 143,74	1 136 776,12

Travaux d'investissements réalisés en régie

Travaux en régie 2019 :	
Libellé des travaux	Montant
Déplacement PVC Ø63 plateau de Gazignol à Gardouch	725,82 €
Extension conduite chemin de l'esquers à Miremont	3 631,24 €
Déplacement pvc Ø63 impasse du Moulin à Beaumont sur lèze	3 273,25 €
Déplacement PEHD Ø 40 Chemin de solage à Mauressac	5 212,59 €
Aignes - Pose compteurs sectorisation Château d'eau village	537,02 €
Sectorisation ex Siecha	3 266,72 €
Sectorisation compteur Ex sierga	1 460,92 €
Sectorisation Cante	544,72 €
Total	24 652,28 €

4.3 Interventions sur le réseau

Le tableau reprend les interventions réalisées par les agents du SPEHA :

BILAN INTERVENTIONS 2019											
COMMUNE	Compteur	Branchement	Conduite	Appareil Hydraulique	Divers	Poteau Incendie	Réservoir	Surpresseur	Travaux sur devis	Vanne	TOTAL
AIGNES			1				7				8
AURAGNE	5	8	6	1		2	2		12	3	39
AURIBAIL	10	3	3				12	1	1		30
AUTERIVE	11	5	3			1	4		4		28
BEAUMONT/LEZE	33	17	19	1		5	2		16		93
BEAUTEVILLE		1	1					1	1		4
BRIE	5	2	16								23
CAIGNAC			3						2		5
CALMONT	27	13	36		6		4		12	3	##
CANTE	7	1	6								14
CAUJAC	13	5	12			2			8		40
CINTEGABELLE	33	18	18				6		19		94
DURFORT	2		3				1		3		9
ESPERCE	8	6	15				3				32
ESPLAS	6		4								10
GAILLAC TOULZA	32	15	33			4	9	2	15	1	##
GARDOUCH	24	15	14		1		4		8		66
GIBEL	2	5	5				3		1		16
GRAZAC	13	1	7			1	1	1	12		36
GREPIAC	22	5	3				1		2		33
JUSTINIAC	2	2	3								7
LABATUT	2		3						1		6
LABRUYERE DORSA	3		1						3		7
LAGARDE	7	4	6				7		1		25
LAGARDELLE/LEZE	44	20	10		2	1	1		37		##
LAGRACE DIEU	9		7			3	3		4		26
LISSAC	12	5	2						1		20
MARLIAC	5	2	5						1		13
MAURESSAC	17	3	9						5		34
MAUVAISIN	2	1	3						6		12
MAZERES	27	5	18	3	1	1	6		23	2	86
MIREMONT	53	24	40	1	3	2	8		33		##
MONESTROL			1								1
MONTCLAR LGS	5		1						1		7
MONTESQUIEU LGS	12	6	14				3		1		36
MONTGEARD	1	8	4		6	1	3		13		36
NAILLOUX	26	10	10			1			29		76
PUYDANIEL	13	4	1						7		25
RENNEVILLE	10	1	1			1	2		3		18
SAINT LEON	3	3	11			2	3		3		25
SAINT QUIRC	14	7	5						1		27
SAINT YBARS	1		2						1		4
SAVERDUN	2	3	7						1		13
SEYRE	1		1			1					3
SPEHA	22	1	4		1	4	15		3		50
VIELLEVIGNE	3	2							2		7
TOTAL	549	231	377	6	20	32	110	5	296	9	1635

4.4 Interventions électromécanique sur le réseau et sur l'usine MP

Les agents de l'usine ont assuré les opérations de maintenance préventives et curatives dont nous repreneons les principales ci-après. On notera certaines interventions destinées à améliorer la fiabilité du fonctionnement.

Opérations spécifiques

22/01/2019	Exhaure Ariège	API AE3	Remplacement de l'automate programmable du poste de pompage exhaure Ariège
25/01/2019	Exhaure Ariège	Communication	Installation d'un pont wifi entre l'Usine et le poste de pompage exhaure Ariège
06/02/2019	Réactif coagulant	Pompe doseuse coagulant numérique 1 et 2	Basculement des pompes numériques du coagulant de l'extérieur vers dans le coffret réactif coagulant du local saturateur
12/02/2019	Rive Gauche Réservoir Grazac	Ballon de surpression	Remplacement du ballon de surpression existant 200 Litres par un 500 Litres
18/02/2019	Rive Gauche Réservoir Gaillac Village	Télégestion	Mise en place d'une télégestion SOFREL sur le réservoir de Gaillac Village et récupération des informations en supervision
28/02/2019	Réactif Polymère Actiflo	Pompe doseuse polymère secours vers actiflo	Mise en place d'un variateur sur la pompe secours de polymère
05/03/2019	Réactif Polymère Actiflo	Pompe doseuse polymère 1 vers actiflo 1	Mise en place d'un variateur sur la pompe 1 de polymère
12/03/2019	Rive Gauche Reprise Gaillac	Pompe de reprise 1	Remplacement de la pompe 1 à la reprise Marquet de GaillacToulza F=45,8Hz P= 14,57 bar Q= 120 m3/h
04/04/2019	Chantier Saverdun	Automatisme	Elaboration du programme d'automatisme pour l'alimentation en eau potable de Saverdun
09/04/2019	Rive Gauche Réservoir Cante	Télégestion	Mise en place d'une télégestion SOFREL sur le réservoir de Cante et récupération des informations en supervision
18/04/2019	Rive Gauche Réservoir Miremont	Télégestion	Mise en place d'une télégestion SOFREL sur le réservoir de Miremont Tour et récupération des informations en supervision
23/04/2019	Rive Gauche Surpresseur Labatut	Ballon de surpression	Remplacement du ballon de surpression existant
13/06/2019	Laboratoire	Sonde conductivité EF	Ajout d'une mesure de conductivité de l'eau filtrée et récupération des informations en supervision
12/07/2019	Saturateur	Pompe doseuse polymère 1 vers saturateur	Remplacement de la pompe polymère 1 vers saturateur par une pompe Grundfos
12/07/2019	Saturateur	Pompe doseuse polymère 2 vers saturateur	Remplacement de la pompe polymère 2 vers saturateur par une pompe Grundfos
15/07/2019	Rive Gauche Réservoirs	Télégestion	Mise en services des puces GSM sur les réservoirs de la rive gauche pour le paramétrage à distance
13/08/2019	Réacteur UV	Réacteur UV3	Renouvellement triennal des 19 lampes UV du réacteur 1
12/09/2019	Rive Gauche Réservoir Beaumont Semi enterré	Télégestion	Mise en place d'une télégestion SOFREL sur le réservoir de Miremont Tour et récupération des informations en supervision
19/09/2019	Actiflo 2	Agitateur maturation 2	Remplacement du moteur de l'agitateur de la cuve de maturation de l'actiflo 2
23/09/2019	Réacteur UV	Réacteur UV1	Remplacement du balast des lampes UV 1/2 sur le réacteur 1 suite à l'inspection thermographique
24/09/2019	Rive Droite Réservoir Jouany	Réhabilitation	Debut du chantier de rehabilitation du château d'eau de Jouany à Aignes, dépose des systèmes de communication du SPEHA

02/10/2019	Saturateur	Pompe recirculation décantation	Déplacement de la pompe de recirculation des décantats du saturateur pour préparer le nouveau socle de la future pompe
09/10/2019	Batiment	Atelier/Garage	Préparation du sol du nouveau batiment atelier/garage avant application d'une résine
18/11/2019	Filtre 3	Charbon Actif en Grain	Renouvellement du charbon actif en grain du filtre 3
26/12/2019	Galerie des filtres	Aérotherme	Remplacement de l'aérotherme

Opérations réalisées tout au long de l'année :

- Vidanges et vérifications périodiques des motoréducteurs avec cette année, remplacement des bagues d'étanchéité,
- Graissage périodique des équipements,
- Remplacement de lampes UV,
- Modifications automatisme pour adaptations et améliorations,
- Réglages et des garnitures des pompes micro sable,
- Réparations ou maintenance vannes et électrovannes,
- Réparation et maintenance du matériel de dosage du chlore,
- Etalonnage des sondes et capteurs,
- Essai des groupes électrogènes (1 fois par mois),
- Test du capteur fuite de chlore
- Nettoyages grille poste exhaure Ariège (algues et herbes aquatiques durant l'été)
- Nettoyages décantation actiflo 1 et 2 (une fois par mois l'hiver et environ tous les 10 jours l'été)
- Nettoyages saturateur (une fois par mois)
- Nettoyage de la cuve lait de chaux (2 fois par an)
- Nettoyage du truitotest (1 fois par mois)
- Nettoyage des centrales polymères.....

4.5 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	8 218 450,56	7 475 704,24	6 786 972,47
Annuité de remboursement de la dette au cours de l'exercice	1 272 403,99	1 221 847,76	1 224 297,45
dont en intérêts	285 922,53	259 101,44	235 565,68
dont en capital	986 481,46	962 746,32	988 731,77

Le détail de la dette par établissement est donné ci après :

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Agence de l'eau Adour Garonne	640 800,00	468 800,00	296 800,00
Caisse d'Epargne	4 505 911,74	4 209 460,44	3 906 361,64
Crédit Agricole	1 045 280,50	925 272,38	1 111 001,11
Dexia - CLF	972 846,07	768 228,93	556 876,87
Crédit Mutuel	755 299,84	905 966,46	818 299,75
Département de la Haute-Garonne	298 312,41	197 976,03	97 633,00
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	8 218 450,56	7 475 704,24	6 786 972,37

4.6 Amortissements

Les amortissements réalisés sur l'exercice sont reportés ci après :

Amortissement	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Frais d'études	6 397,00	10 809,00	10 808,50
Concessions, brevets, licences	6 563,51	6 951,34	3 563,56
Terrains nus	3 623,00	3 623,00	3 623,00
Terrains bâtis	1 300,67	1 300,67	1 300,67
Bâtiments d'exploitation	193 155,56	211 029,56	218 947,56
Bâtiments administratifs	53 140,00	53 140,00	53 140,00
Installations générales, agencements, aménagements des constructions (bâtiments d'exploitation)	217 142,00	217 147,00	202 370,33
Installations générales, agencements, aménagements des constructions (bâtiments administratifs)	1 749,67	1 967,43	1 967,43
Réseaux d'adduction d'eau	824 505,68	841 009,04	846 647,79
Matériel industriel	62 459,33	61 002,28	40 411,61

Outillage industriel	22 439,31	25 563,76	39 580,52
Service de distribution d'eau	69 240,58	72 905,66	76 188,08
Matériel de transport	44 115,77	44 892,05	43 525,46
Matériel de bureau et matériel informatique	8 803,50	6 875,94	7 382,40
Mobilier	4 364,33	4 262,12	4 523,89
Autres	2020	542	546,08
Total	1 521 019,91	1 563 020,85	1 554 526,88

4.7 Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Le SPEHA a depuis 2017 engagé un schéma directeur sur l'ensemble de son territoire. Ce schéma directeur intègre l'aspect « patrimonial ». Il va permettre une programmation pluriannuelle qui aura l'ambition de conserver au réseau sa capacité de distribution, mais aussi d'envisager un renouvellement tenant compte de la durée de vie des canalisations.

Ce schéma associé à l'étude financière confiée à HGI/ATD (Haute Garonne Ingénierie) a montré une capacité d'investissement de 2 000 000 € par an à condition d'une mobilisation plus soutenue que par le passé de l'emprunt. Cette disponibilité financière permettra de structurer pour les années à venir les investissements qui porteront sur :

- Le renforcement et renouvellement du réseau,
- Le renouvellement des canalisations en amiante ciment,
- Les rénovations des châteaux d'eau et réservoirs semi-enterrés,
- La rénovation des ouvrages et des équipements de l'usine,
- L'amélioration de la qualité du traitement de l'usine.

En anticipant sur les conclusions du schéma, le SPEHA a engagé en 2019 un programme d'investissement de 1 757 650 € HT qui porte sur :

- Les travaux de réhabilitation et sécurisation du réservoir de Jouany sur la commune d'Aignes,
- Les travaux de reprise de l'étanchéité de l'usine de production André MERIC à Calmont,
- Les travaux de dévoiement et renforcement de la canalisation de refoulement entre la station de pompage de Marquet et le réservoir de Louise sur la commune de Gaillac-Toulza.

Notons que cette dernière opération a été réalisée en régie par une équipe d'agent volontaires dédiée à cette tâche.

5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Le tableau ci-après reprend les non-valeurs et créances éteintes données par le trésorier ayant fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical.

Années de facturation	Exercice 2018	Exercice 2019
2010 à 2011	895,81	
2011 à 2012	689	
2013	1965,17	
Total créances admises en non-valeur	3549,98	0
2016		5,36
2017		135,50
2018		165,03
Total créances éteintes	1237,08	305,89
Total	4787,06	305,89

Au cours de l'année 2019, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

Montant des abandons de créance / Volume facturé = 0.016 centimes €/m³ (0.26 cts € en 2018)

ANNEXE 1

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENCE REGIONALE DE LA SANTÉ (ARS) QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

- Annexe 1-1 – Rapport Haute Garonne (29 pages)
- Annexe 1-2 – Rapport Ariège (18 pages)

ANNEXE 2

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
ADOUR GARONNE POUR L'ANNEE 2018 (4 pages)